AVIS DE PUBLICITÉ

APPEL A CANDIDATURE : RECRUTEMENT DE COMMERÇANTS NON SÉDENTAIRES

La Ville de La Seyne-sur-Mer lance un appel à candidatures, tout au long de l'année 2023, à destination des forains et producteurs locaux dans le cadre de son marché du cours Louis Blanc. La consultation porte sur la mise à disposition d'emplacements sur le cours Louis Blanc destiné à accueillir des métiers forains.

Cadre Juridique : L'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des personnes publiques impose pour toute exploitation économique du domaine public, une « procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester ».

DESCRIPTION DE L'EMPLACEMENT

Le Cours Louis Blanc est destiné à accueillir les forains qui pourront bénéficier d'un emplacement allant de 1 mètre linéaire à 10 mètres linéaires.

DATES DU MARCHÉ

Tous les jours sauf le lundi

HORAIRES D'OUVERTURE DU MARCHÉ À LA CLIENTÈLE

de 8h30 à 12h30

HORAIRES DES ENTRÉES ET SORTIES DES FORAINS

de 6h45 à 8h15 et de 12h30 à 13h30

PRODUITS DE QUALITÉ ATTENDUS DANS LES DOMAINES SUIVANTS

Producteurs de fruits et légumes - spécialités régionales (calissons, choucroute …) - produits provençaux (miel, sachets de lavande, savon, huile d'olive…) fromage - traiteur - pain bio ou pain de qualité + biscuits …

Confection enfants - confection femmes - confection hommes - chaussures hommes femmes enfants - linge de maison - tissus - maroquinerie (sacs à main) - bijoux - produits de beauté – jouets, livres.

PIÈCES A FOURNIR

- Un courrier adressé à Madame le Maire précisant les jours, le métrage souhaité et les produits vendus.
- Document d'identification commerciale (KBIS, repertoire des métiers, MSA ...)
- Une attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle en cours de validité

- Copie recto-verso de la Carte de Commerçant Ambulant en cours de validité (pour les non résidents Seynois)
- Copie des éventuels contrats de travail pour les employés ou mention conjoint collaborateur sur le kbis
- Une photo de votre étal monté avec les produits (photo en couleur obligatoire)
- Pour les denrées d'origine animale (rôtisseries, plats préparés ou assimilés, œufs, miel...) fournir le document CERFA 13984*03 dûment enregistré

Plus de renseignements auprès de la direction de l'attractivité :

Tel : 04.94.06.90.11 ou par mail à l'adresse suivante : occupationdpc@la-seyne.fr

Les candidatures seront étudiées administrativement.

Les exploitants retenus bénéficieront d'une invitation provisoire pour une place fixe d'une durée d'un mois renouvelable.